

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 26 novembre 2020*

**N° 233/11/2020 : CREATION DES EMPLOIS TEMPORAIRES AU POLE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

*L'an deux mille vingt, le jeudi 26 novembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Arthus, 82130 Lamothe-Capdeville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 novembre 2020.*

**Présents Titulaires : 45**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel DE LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 3**

Mesdames, Messieurs, Michel CORNILLE à Brigitte BAREGES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT à Nadine BOUVET.



**Monsieur Khalid LAABID donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires et considérant l'évolution du taux horaire.

Ces emplois de vacation doivent réunir à la fois les trois conditions suivantes :

- Occuper un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire,
- Bénéficier d'une rémunération attachée à l'acte (autant d'actes, autant de vacations),
- Effectuer une tâche précise et déterminée dans le temps,

Il est proposé de créer les emplois suivants :

Services concernés : Conservatoire Musique et danse

Type de vacations	Rémunération	Volant maximum prévisionnel
Jury d'examen	20 euros nets /h	180 heures
Master class/stages	40 euros nets/h	190 heures
Interventions musiciens :		
Services de répétitions	50 euros pour un service de 3 heures	120 vacations de 3 heures
Concert	100 euros par concert	70 concerts
Récital	300 euros la prestation	6 récitals

Type de vacation	Rémunération brute horaire	Nombre d'agents	Période : Année scolaire
Surveillance et aide logistique aux manifestations proposées par le conservatoire	10,15 €	2 agents vacataires	400 heures

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 novembre 2020, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame la Présidente à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement d'agents contractuels sur les emplois tels que définis, et à signer les contrats correspondants;
- dire que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, sur le chapitre 012 consacré aux dépenses du personnel.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :  
**02 DEC. 2020**

De sa publication et/ou affichage le :  
**02 DEC. 2020**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 novembre 2020

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

